

L'homme est une créature inachevée. Instrument, ni accordé, ni même fini d'être construit, auquel il revient de s'accomplir lui-même en vue de ces deux tâches majeures de son destin : être et faire.

Elaboré à partir de matériels en provenance des règnes et des formes antérieurs à lui , il porte dans ses structures psychiques la mémoire des expériences de ces derniers, profondément englué dans des frayeurs du passé, modelé par des conditions révolues, prisonnier de comportements périmés.

Dans le monde des apparences, sa triple manifestation physique, psychique et mentale est révélée par des activités d'ordres physiologique, affectif et intellectuel, qui sont, malgré leurs évidentes différences de nature, le champ de constantes confusions.

L'homme prend couramment ses impressions pour des sentiments, ses émotions pour des pensées et les idées qu'il a dans l'esprit (à défaut de pensées véritables) pour des sentiments. En outre, ses réactions mentales et émotives sont fortement entachées d'animalité. Il n'est que voir le monde tel qu'il est pour nous convaincre que l'avènement de l'Humain n'a pas encore eu lieu et que nous ne sommes encore que des hominidés.

Pour ne prendre que le simple aspect postural de l'homme, si ce dernier est, historiquement, un bipède depuis bon nombre de millénaires, il est encore loin de l'être physiologiquement, cabré comme il est sur ses membres postérieurs et trichant coûteusement au niveau de la charnière sacro-lombaire pour s'y maintenir. Physiquement, psychique ment, spirituellement, l'homme reste à construire.

Ceux qui pratiquent le YOGA et ceux-là surtout, qui le pratiquent dans sa totalité peu connue, savent que le YOGA peut être défini comme étant un ensemble de pratiques propres à promouvoir l'homme accompli, tel qu'il est attendu de lui qu'il soit.

En un premier temps, Le YOGA nous propose de nous dépouiller de cette tunique animale qui nous enserme de toutes parts.

En un deuxième temps, d'accéder aux états spirituels, à propos desquels il convient de dire que tout jugement de valeur les concernant, émis par qui ne les a pas expérimentés, se trouve invalidé, car celui qui l'émet est défini par sa propre constitution, qui est d'un ordre différent.